



SBLV. USPFF. USDCR.

Schweizerischer Bäuerinnen- und Landfrauenverband
Union suisse des paysannes et des femmes rurales
Unione svizzera delle donne contadine e rurali



Communiqué de presse de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPFF du 09.12.2024

L'USPFF se réjouit du message du Conseil fédéral sur l'amélioration de la situation des conjointes et conjoints dans l'agriculture en cas de divorce.

Les conjointes et conjoints participant aux travaux de l'exploitation agricole doivent être mieux assurés financièrement lors d'un divorce. Le Conseil fédéral a adopté le 6 décembre 2024 le message sur la modification de la loi sur l'agriculture allant dans ce sens.

Cette modification permettra de mettre en application la motion 19.3445 « Indemniser équitablement le conjoint ou le partenaire enregistré d'un exploitant agricole en cas de divorce » adoptée en 2021. La motion demandait que les personnes mariées et en partenariat enregistré participant aux travaux de l'exploitation agricole soient mieux indemnisées financièrement lors d'un divorce.

Avec cette modification de la loi sur l'agriculture, de nouvelles conditions seront introduites pour l'octroi d'aides financières au titre des améliorations structurelles individuelles lorsque la cheffe ou le chef d'exploitation est marié ou en partenariat enregistré. Il s'agit d'un entretien de conseil commun pour le couple et du règlement de certaines modalités de la collaboration.

L'USPFF salue la volonté du Conseil fédéral de soutenir cette modification. Elle constitue une nouvelle amélioration en faveur des personnes mariées et en partenariat enregistré qui s'impliquent en faveur des exploitations agricoles et de l'agriculture. L'USPFF compte sur un soutien de cette solution par le Parlement.

La révision partielle du droit foncier rural actuellement en consultation poursuit également cet objectif. Dans sa prise de position, l'USPFF soutient expressément les modifications proposées en faveur des conjointes, conjoints et personnes en partenariat enregistré.

Informations supplémentaires :

Anne Challandes, présidente USPFF et présidente ad intérim du domaine spécialisé politique agricole
challandes@landfrauen.ch, tél. 079 396 30 04

A propos :

Ensemble. Nous sommes le réseau des femmes de l'espace rural. Nous donnons une voix à près de 50'000 paysannes et femmes rurales de tous les cantons et régions linguistiques.

Compétentes. Nous nous engageons en faveur d'une formation de la paysanne attractive, nous encourageons les femmes de l'espace rural et soutenons les compétences concernant le management du ménage et des tâches quotidiennes.

Engagées. Depuis 1932, nous nous engageons en faveur de la position professionnelle, économique et sociale des paysannes et des femmes de l'espace rural.

